

## **LE CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO : DE NOUVEAUX PROJETS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Mis en place sur le territoire en 2019-2020, c'est la troisième rentrée pour le déploiement du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) dans les écoles de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). Sur les 58 dossiers déposés sur la plate-forme ADAGE de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'appel à projet pour l'année scolaire 2021-2022, 27 ont été sélectionnés lors du comité de pilotage du CLEA du 30 juin dernier.

L'intérêt pour le CLEA gagne du terrain dans les écoles du territoire, notamment les écoles rurales : l'ACSO a en effet reçu plus du double de dossiers pour cette nouvelle année scolaire et les écoles rurales de Rousseloy, Saint-Maximin et Saint-Vaast-lès-Mello rejoignent le dispositif en mettant en place à leur tour des projets. Des écoles de Villers-Saint-Paul participent également au CLEA pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Pour 2021-2022, ce sont ainsi 605 écoliers sur 9 des 11 communes de l'ACSO\* qui bénéficient du dispositif et ont l'opportunité de s'initier à la culture et à l'art lors de sorties et d'interventions d'artistes. 12 structures culturelles du territoire sont engagées comme partenaires auprès des enseignants. Les activités prévues touchent un large spectre culturel et artistique avec le théâtre, le cirque, les arts visuels, la lecture, la musique, la danse, le cinéma, la sculpture et la photographie. À raison de 15 à 20 heures réparties sur plusieurs mois, ces rencontres sont l'occasion d'un échange avec les familles et les élèves des autres classes lors de la restitution de ces séances au moyen d'un spectacle ou d'une exposition par exemple.

L'accompagnement de l'ACSO dans la mise en œuvre du dispositif CLEA sur le territoire se réalise grâce au soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et à l'accompagnement de la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) avec lesquelles une convention pluriannuelle d'éducation artistique et culturelle a été signée en 2019.

**Les objectifs du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) sont nombreux : encourager la pratique artistique et culturelle et transmettre aux élèves le goût de poursuivre une activité artistique, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture des élèves en généralisant les pratiques artistiques et en facilitant l'accès aux œuvres, aux ressources et aux équipements culturels, ou bien encore permettre aux élèves de s'engager sur des projets artistiques et culturels et de faire l'expérience d'une création collective pour ne citer que quelques-uns des nombreux atouts induits par ce dispositif.**

*\* Il est à noter que la commune de Maysel ne dispose pas d'une école.*

### **CONTACTS PRESSE : 28-210913**

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise  
[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - [p.Laprun@creilsudoise.fr](mailto:p.Laprun@creilsudoise.fr)

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - [f.Lebegue@creilsudoise.fr](mailto:f.Lebegue@creilsudoise.fr)

### **A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :**

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.